Rôle de la Commission d’examen

Composition de la Commission d'examen

Président : Catherine Dendauw (UNamur)

Membres : Romuald BILEM (UCL), Joël BRANSON (VUB), Boudewijn CALLENS (KU Leuven, campus Antwerpen), Ignace DE BEELDE (UGent), Yves DE CORDT (UCL), Ingrid DE POORTER (UGent), Ann GAEREMYNCK (KU Leuven), Ann JORISSEN (UA), Denis PHILIPPE (ICHEC/UCL), Danielle SOUGNÉ (HEC-ULg) et Patrick VAN IMPE (KU Leuven, campus Antwerpen)

La principale compétence de la Commission d’examen consiste à approuver les questions des examens de stage théoriques. La Commission d’examen charge des personnes qui enseignent l’une ou plusieurs des disciplines dans une université ou haute école de type long de rédiger ces questions. Par ailleurs, elle établit la liste des ouvrages de référence utiles que les participants aux examens de stage théoriques peuvent consulter pour se préparer. Enfin, elle délibère des résultats d'examen et en fait rapport à la Commission de stage. Dans le cadre de ses différents travaux, la Commission d’examen s’est réunie à trois reprises durant l’année écoulée.